



Affaire suivie par : Maurice ZEPHIR

Objet : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Mesdames,  
Messieurs les Conseillers,

Mesdames Messieurs les Conseillers,

Veillez trouver ci-dessous le rapport et le projet de délibération afférent au Budget Primitif de l'exercice 2022 pour la Collectivité Territoriale de Guyane.

Je vous demande bien vouloir délibérer sur le projet suivant :

**ARTICLE 1** : L'Assemblée de Guyane, après avoir délibérée, **adopte** le Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de la Guyane pour l'exercice 2022 **par fonction au niveau du chapitre** pour les sections d'investissement et de fonctionnement, comme figurant aux documents annexés à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : Par son vote de l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération, la Collectivité Territoriale de la Guyane adopte les mesures nouvelles et les Autorisations de Programme (AP) de la section d'investissement ainsi que les Autorisations d'Engagement (AE) de la section de fonctionnement.

**Alinéa 1 – Autorisations de Programme (AP) nouvelles et ajustements au Budget Primitif 2022 :**

Code Prog.	Libellé de l'AP	Chapitre(s)	AP votées (€)
ADMDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ADMINISTRATION	900	10 000 000,00
CESECEGDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE CESECEG	900	30 000,00
COOPDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA COOPÉRATION	900	0,00
PERSONNEL	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA COOPÉRATION	900	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 900</i>			<b>10 030 000,00</b>
SECURITEDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA SECURITE	901	6 000 000,00
<i>Sous-total - Chapitre 901</i>			<b>6 000 000,00</b>
APPRENDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'APPRENTISSAGE	902	0,00
COLLEGEDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES COLLEGES	902	9 000 000,00
FORMAPRODI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	902	0,00

Code Prog.	Libellé de l'AP	Chapitre(s)	AP votées (€)
FORMSASODI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA FORMATION SANITAIRE & SOCIALE	902	0,00
LYCEDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES LYCÉES	902	40 000 000,00
SUPEDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	902	1 260 000,00
<i>Sous-total - Chapitre 902</i>			<b>50 260 000,00</b>
CULTDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA CULTURE	903	3 000 000,00
JEUNDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA JEUNESSE	903	0,00
SPORDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE SPORT	903	2 500 000,00
<i>Sous-total - Chapitre 903</i>			<b>5 500 000,00</b>
ACTSOCDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ACTION SOCIALE	904	0,00
SANTEDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA SANTE	904	6 000 000,00
<i>Sous-total - Chapitre 904</i>			<b>6 000 000,00</b>
RSADI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE RSA	904-4	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 904-4</i>			<b>0,00</b>
AMENDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	905	7 000 000,00
HABIDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'HABITAT	905	802 513,82
RURALDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA POLITIQUE RURALE	905	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 905</i>			<b>7 802 513,82</b>
AGRIDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'AGRICULTURE	906	0,00
ECONDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ÉCONOMIE	906	20 000 000,00
INDUDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT	906	5 650 000,00
PECHDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA PECHE	906	2 000 000,00
RECHDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LA RECHERCHE	906	4 000 000,00
TOUDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE TOURISME	906	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 906</i>			<b>31 650 000,00</b>
ENVIDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT	907	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 907</i>			<b>0,00</b>
TRANDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE TRANSPORT	908	3 000 000,00
VOIERIEDI	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LES VOIERIES	908	39 000 000,00
<i>Sous-total - Chapitre 908</i>			<b>42 000 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>159 242 513,82</b>
« AP de dépenses imprévues »		950	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>159 242 513,82</b>

**Alinéa 2 – Autorisations d'Engagement (AE) nouvelles et ajustements, ouvertes au Budget Primitif 2022 :**

Code Prog.	Libellé de l'AE	Chapitre(s)	AE votées (€)
ADMDF2018	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ADMINISTRATION	930	19 000 000,00
CABDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE CABINET	930	0,00
CESECEGDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE CESECEG	930	387 296,66
COMDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COMMUNICATION	930	0,00
COOPDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COOPÉRATION	930	0,00
ELUDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES ELUS	930	0,00
PERSONNEL	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE PERSONNEL	930	3 000 000,00
<i>Sous-total - Chapitre 930</i>			<b>22 387 296,66</b>
FORMAPRODF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	930-5	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 930-5</i>			<b>0,00</b>
SECURITEDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA SECURITE	931	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 931</i>			<b>0,00</b>
APPRENDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'APPRENTISSAGE	932	1 519 300,00
COLLEGEDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES COLLEGES	932	5 050 331,00
COMDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COMMUNICATION	932	0,00
FORMAPRODF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	11 670 366,76
FORMSASODF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA FORMATION SANITAIRE & SOCIALE	932	10 060 970,28
LYCEDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES LYCÉES	932	17 060 745,68
SUPEDF	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	932	9 150 606,27
<i>Sous-total - Chapitre 932</i>			<b>54 512 319,99</b>
COMDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COMMUNICATION	933	0,00
CULTDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA CULTURE	933	774 046,00
JEUNDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA JEUNESSE	933	2 588 495,40
SPORDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SPORT	933	4 015 206,26
<i>Sous-total - Chapitre 933</i>			<b>7 377 747,66</b>
ACTSOCDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE SANITAIRE & SOCIAL	934	43 000 000,00

Code Prog.	Libellé de l'AE	Chapitre(s)	AE votées (€)
COMDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COMMUNICATION	934	0,00
PERSONNEL	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE PERSONNEL	934	0,00
SANTEDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA SANTE	934	4 963 787,65
<i>Sous-total - Chapitre 934</i>			<b>47 963 787,65</b>
APADF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'APA	934-3	9 000 000,00
<i>Sous-total - Chapitre 934-3</i>			<b>9 000 000,00</b>
RSADF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE RSA	934-4	- 6 486 575,72
<i>Sous-total - Chapitre 934-4</i>			<b>- 6 486 575,72</b>
AMENDF	DÉPENSES FONCTIONNEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	935	220 966,90
COMDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COMMUNICATION	935	0,00
HABIDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'HABITAT	935	300 000,00
RURALDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA POLITIQUE RURALE	935	0,00
<i>Sous-total - Chapitre 935</i>			<b>520 966,90</b>
AGRIDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'AGRICULTURE	936	1 062 279,00
COMDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COMMUNICATION	936	0,00
ECONDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ÉCONOMIE	936	5 000 000,00
INDUDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT	936	574 407,35
PECHDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA PÊCHE	936	1 643 639,64
RECHDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA RECHERCHE	936	0,00
TOUDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE TOURISME	936	3 548 539,00
<i>Sous-total - Chapitre 936</i>			<b>11 828 864,99</b>
COMDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LA COMMUNICATION	937	0,00
ENVIDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR L'ENVIRONNEMENT	937	2 688 969,92
<i>Sous-total - Chapitre 937</i>			<b>2 688 969,92</b>
TRANDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE TRANSPORT	938	0,00
VOIERIEDF	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES VOIERIES	938	10 507 200,00
<i>Sous-total - Chapitre 938</i>			<b>10 507 200,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>160 300 578,05</b>
« AE de dépenses imprévues »		952	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>160 300 578,05</b>

**ARTICLE 3** : Par son vote de l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération, la Collectivité Territoriale de la Guyane adopte les mesures nouvelles des sections d'investissement et de fonctionnement pour l'exercice budgétaire 2022.

**Alinéa 1 – Dépenses et recettes *nouvelles* de la section d'investissement :**

**A – Les crédits de paiement (CP) votés en mesures *nouvelles***

✓ **Répartition par chapitre :**

<b>DÉPENSES - INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chap.</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>208 330 796,44</b>
900	Services généraux	13 979 201,31
901	Sécurité	12 700 000,00
902	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	101 930 500,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 786 595,13
904	Santé et Action Sociale (Hors RSA)	6 425 000,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et Habitat	8 561 711,60
906	Action économique	11 090 788,40
907	Environnement	2 465 000,00
908	Transports	41 392 000,00
<b>909</b>	<b>Fonction en réserve</b>	<b>0,00</b>
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>13 067 975,64</b>
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dot. et participations non affectées	0,00
923	Dettes et autres op. financières	13 067 975,64
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>17 480 000,00</i>
926	<i>Transferts entre sections</i>	<i>36 767 366,79</i>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>275 646 138,87</b>

✓ **Répartition par nature :**

<b>DÉPENSES - INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>275 646 138,87</b>
<b>Sous-total des opérations réelles</b>		<b>221 398 772,08</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 067 975,64
20	Immobilisations Incorporelles (hors c/204)	12 882 922,60
204	Subventions d'équipement versées	32 478 056,13

<b>DÉPENSES - INVESTISSEMENT</b>		
21	Immobilisations Corporelles	37 099 917,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	112 680 000,00
26	Participations et créances rattachées	187 500,00
27	Autres immobilisations financières	502 400,00
45	Opérations pour compte de tiers	12 500 000,00
<b>Sous-total des opérations d'ordre</b>		<b>54 247 366,79</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre section	36 767 366,79
041	Opérations patrimoniales	17 480 000,00
<b>001</b>	<b>Solde exécution investissement reporté</b>	<b>0,00</b>

### B – Les recettes votées en mesures nouvelles

✓ Répartition par chapitre :

<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chap</b>	<b>Libellés</b>	<b>Recettes</b>
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>105 374 263,00</b>
900	Services généraux	2 143 718,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	0,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	103 230 545,00
904	Santé et Action Sociale (Hors RSA)	0,00
904-4	RSA - Régularisation RMI	0,00
905	Aménagement des territoires et Habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>66 859 219,60</b>
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dot. et participations	14 859 219,60
923	Dettes et autres op. financières (hors c/1068)	52 000 000,00
925	Opérations patrimoniales	17 480 000,00
926	Transferts entre sections	36 767 366,79
<b>951</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>49 165 289,48</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>275 646 138,87</b>

✓ Répartition par nature :

<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>275 646 138,87</b>
<b>Sous-total des opérations réelles</b>		<b>172 233 482,60</b>
10	Dotations fonds divers (sauf 1068)	5 285 144,44
13	Subventions d'investissement	114 948 338,16
16	Emprunts et dettes assimilées	52 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/. 204) (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00
<b>Sous-total des opérations d'ordre</b>		<b>103 412 656,27</b>
040	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	36 767 366,79
041	Opérations patrimoniales	17 480 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	49 165 289,48

**Alinéa 2 – Dépenses et recettes nouvelles de la section de fonctionnement :**

**A – Les crédits de paiement (CP) votés en mesures nouvelles**

✓ Répartition par chapitre :

<b>DÉPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chap</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>
<b>93</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>403 136 843,34</b>
930	Services généraux	107 287 600,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	17 048 072,00
932	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	82 568 393,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 799 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA)	91 683 000,00
934-3	APA	9 864 000,00
934-4	RSA - Régularisation de RMI	5 693 000,00
935	Aménagement des territoires et habitat	6 451 763,71
936	Action économique	9 923 736,29
937	Environnement	4 927 000,00
938	Transports	48 891 278,34

<b>DÉPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		
939	Fonction en réserve	0,00
<b>94</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>5 216 658,64</b>
940	Impositions directes	887 483,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	2 925 175,64
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	404 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 000 000,00
946	Transferts entre les sections	36 767 366,79
<b>953</b>	<b>Virement de la section d'investissement</b>	<b>49 165 289,48</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>494 286 158,25</b>

✓ Répartition par nature :

<b>DÉPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>494 286 158,25</b>
<b>Sous-total des opérations réelles</b>		<b>408 353 501,98</b>
011	Charges à caractère général	70 315 684,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	163 881 000,00
014	Atténuation de produits	887 483
65	Autres charges de gestion courante	153 413 159,34
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	404 000,00
66	Charges financières	2 845 175,64
67	Charges exceptionnelles	50 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux provisions	1 000 000,00
016	APA	9 864 000,00
017	RSA/Régularisation de RMI	5 693 000,00
<b>Sous-total des opérations d'ordre</b>		<b>85 932 656,27</b>
042	Opérations ordre de transferts entre section	36 767 366,79
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	49 165 289,48

## B – Les recettes de fonctionnement votées en mesures nouvelles

✓ Répartition par chapitre :

✓

<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>		
Chap	Libellés	Recettes
<b>93</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>40 749 782,46</b>

<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>		
930	Services généraux	9 988 835,93
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	8 706 148,41
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	190 000,00
934	Santé et action sociale	10 436 668,00
934-3	APA	5 277 860,12
934-4	RSA/Régularisation de RMI	1 800 000,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	1 275 270,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	3 075 000,00
<b>939</b>	<b>Fonction en réserve</b>	<b>0,00</b>
<b>94</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>416 769 009,00</b>
940	Impositions directes	74 184 456,00
941	Autres impôts et taxes	202 939 000,00
942	Dotations et participations non affectées	139 645 553,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00
946	Transferts entre sections	36 767 366,79
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>494 286 158,25</b>

✓ Répartition par nature :

<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>494 286 158,25</b>
<b>Sous-total des opérations réelles</b>		<b>457 518 791,46</b>
70	Produit services, domaine et ventes diverses	1 785 000,00
73	Impôts et taxes (hors 731)	225 571 456,00
731	Fiscalité locale	54 116 693,52,00
74	Dotations et participations	163 683 911,89
75	Autres produits de gestion courante	3 858 869,93
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuation de charges	1 425 000,00
016	APA	5 277 860,12

**RECETTES – FONCTIONNEMENT**

017	RSA/Régularisations de RMI	1 800 000,00
<b>Sous-total des opérations d'ordre</b>		<b>36 767 366,79</b>
042	Opérations ordre de transferts entre section	36 767 366,79
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	

**ARTICLE 4 :** Par son vote de l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération, l'Assemblée donne mandat à la Commission Permanente de la Collectivité Territoriale de la Guyane pour :

- ✓ affecter et individualiser les Autorisations de Programmes (AP) globalisées ainsi que les Autorisations d'Engagement (AE) globalisées ouvertes au budget ;
- ✓ affecter et individualiser les Crédits de Paiement (CP) globalisées des sections d'investissement et de fonctionnement du budget ;
- ✓ procéder, examiner et individualiser, au cas par cas, les crédits nécessaires pour permettre l'admission en non-valeurs des titres de recettes qui seraient devenus irrécouvrables ;
- ✓ procéder aux cessions à titre onéreux de certains biens immobiliers dont la Collectivité Territoriale de la Guyane est propriétaire ;
- ✓ d'une façon générale, prendre toute décision de nature à permettre l'exécution du budget.

**ARTICLE 5 :** Par son vote de l'article 1<sup>er</sup> de la présente délibération, l'Assemblée donne mandat au Président de l'Assemblée de Guyane pour :

- ✓ procéder, en tant que besoin, à tous virements de crédit de chapitre à chapitre à l'intérieur de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;
- ✓ engager, liquider, ordonnancer et mandater les crédits mis à la disposition du conseil consultatif (C.E.S.E.C.E.G) pour son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article L.4432-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'une manière générale, signer tous les actes nécessaires à la mise œuvre de ses dépenses ;
- ✓ négocier si besoin le réaménagement de la dette ;
- ✓ d'une façon générale, prendre et signer tous actes ou décisions de nature à permettre l'engagement et l'exécution du budget.

**ARTICLE 6 :** Le document intitulé « Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de la Guyane pour l'exercice 2022 » fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 7 :** La présente délibération sera transmise, conformément aux textes en vigueur, au Préfet de la Région Guyane et au Payeur territorial.

**ARTICLE 8 :** Décide d'affecter les dotations de fonctionnement aux agences territoriales et organismes associés au titre de l'exercice 2022 selon la répartition ci-après.

Ainsi, les sommes correspondantes seront prélevées en Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP) sur les chapitres et fonctions du budget 2022 comme suit :

AGENCES TERRITORIALES ET ORGANISMES ET ORGANISMES ASSOCIES	PROGRAMME	CHAPITRE	FONCTION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (€)	CREDITS DE PAIEMENTS (€)
SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours	SECURITDEF	931	12	17 048 072,00	17 048 072,00

AGENCES TERRITORIALES ET ORGANISMES ET ORGANISMES ASSOCIES	PROGRAMME	CHAPITRE	FONCTION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (€)	CREDITS DE PAIEMENTS (€)
CMDT - Conservatoire de Musique Danse et Théâtre de Guyane	CULTDF	933	311	2 586 000,00	2 586 000,00
EPCC - Établissement Public de Coopération Culturelle des Arts Vivants de Guyane	CULTDF	933	311	2 250 000,00	2 250 000,00
MCG - Musée des Cultures Guyanaises	CULTDF	933	314	900 000,00	900 000,00
ORSG - CRISM Observatoire Régional de Santé de Guyane - Centre de Ressources de l'Information Sanitaire et Médicosociale	SANTEDF	934	410	850 000,00	850 000,00
Maison Départementale des Personnes Handicapées	ACTSOCDF	934	425	400 000,00	400 000,00
AUDEG - Agences d'Urbanisme et de Développement de la Guyane	AMENDF	935	54	200 000,00	200 000,00
SPLANG - Société Publique pour l'Aménagement Numérique de Guyane	AMENDF	935	57	2 616 000,00	2 616 000,00
Abattoir territorial	AGRIDF	936	6312	710 801,00	710 801,00
GDI - Guyane Développement Innovation	ECONDF	936	61	810 000,00	810 000,00
CTG - Comité du Tourisme de la Guyane	TOUDF	936	633	1 810 000,00	1 810 000,00
PNRG - Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de la Guyane	ENVIDF	937	71	1 000 000,00	1 000 000,00
RNR Trésor - Réserve Naturelle Régionale Trésor	ENVIDF	937	76	150 000,00	150 000,00
RTT - Régie de Transport Territoriale (RTT)	TRANDF	938	821	864 278,34	864 278,34
<b>TOTAL</b>				<b>30 171 151,34</b>	<b>30 170 151,34</b>

**ARTICLE 9 : Décide d'affecter les subventions d'investissement aux agences territoriales et organismes associés au titre de l'exercice 2022 selon la répartition ci-après.**

Ainsi, les sommes correspondantes seront prélevées en Autorisations de programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) sur les chapitres et fonctions du budget 2022 comme suit :

AGENCES TERRITORIALES ET ORGANISMES ET ORGANISMES ASSOCIES	PROGRAMME	CHAPITRE	FONCTION	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (€)	CREDITS DE PAIEMENTS (€)
SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours	SECURITEDI	901	12	8 000 000,00	8 000 000,00
RTT - Régie de Transport Territoriale (RTT)	TRANDI	908	821	186 471,00	186 471,00
<b>TOTAL</b>				<b>8 186 471,00</b>	<b>8 186 471,00</b>

**ARTICLE 10 :** Décide d'affecter à l'ASP la somme d'un million quatre cent mille (1 400 000,00 €) pour le paiement des indemnités aux familles hébergeantes au titre de 2022. La dépense sera imputée sur le budget 2022 de la collectivité territoriale au programme LYCEDF, chapitre 932.

**ARTICLE 11** : Décide d'affecter à la Mission Locale de Guyane la somme de quatre cent mille euros (400 000,00 €) pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) au titre de 2021.  
La dépense sera imputée sur le budget 2022 de la collectivité territoriale au programme ACTSOCDF, chapitre 934.

**ARTICLE 12** : AUTORISE le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

**ARTICLE 13** : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

**Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane**

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and vertical strokes, positioned above a horizontal line.